



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

Troisième Commission

Point 63 de l'ordre du jour :  
Promotion et protection des droits des enfants

Déclaration de M. Alessandro Motter  
Chargé de liaison

Nations Unies  
New York, 15 octobre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

M. le Président,

Parmi les droits de l'enfant, aucun n'est plus important que le droit à la santé dès la naissance.

Soixante-huit pays du monde enregistrent à eux seuls 97 % des cas de mortalité maternelle et infantile. Seuls 16 de ces pays prioritaires sont actuellement en bonne voie d'atteindre l'Objectif 4 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), relatif à la survie de l'enfant. En dépit des progrès accomplis, les choses évoluent lentement, et les résultats sont décevants. La situation de l'Afrique est toujours aussi préoccupante – la moitié au moins de tous les décès maternels et infantiles surviennent en Afrique subsaharienne.

Depuis quelques années, les questions liées à la santé maternelle et à la survie de l'enfant font l'objet d'une attention grandissante. Les acteurs internationaux, régionaux et nationaux œuvrent de concert pour sensibiliser l'opinion, appuyer les interventions engagées et, surtout, faire évoluer la situation. Grâce à ces efforts, il est désormais possible de cerner avec précision la situation d'un pays donné, de recenser les carences et, partant, de définir les mesures concrètes susceptibles d'apporter de réelles améliorations à la situation des femmes et des enfants. On peut donc faire changer les choses, à condition toutefois de faire preuve de volonté politique et de donner à cette volonté politique une application concrète, tant au plan politique que législatif. Peut-il y avoir plus belle mission pour les parlements ?

En 2008, l'Union interparlementaire et les partenaires de *Compte à rebours 2015 pour la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant*, ont fait cause commune et ont entrepris de renforcer l'action parlementaire en faveur de la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile dans les 68 pays prioritaires.

Lors de la 118<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et de la Conférence de *Compte à rebours 2015*, organisées l'une et l'autre au Cap en avril 2008, des séances spéciales ont été organisées à l'intention des parlementaires. Des femmes et des hommes membres de parlements du monde entier ont pu débattre, avec des experts en santé de renommée mondiale, des décideurs et des représentants de la société civile et d'organisations internationales, des mesures à prendre d'urgence pour accélérer la mise en œuvre des OMD 4 et 5.

Les débats ont été animés et constructifs, et ont suscité un très vif intérêt. Les participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer des politiques sanitaires et des systèmes de santé adaptés, de renforcer les politiques et les systèmes existants et de garantir un continuum de soins afin de réduire la mortalité maternelle et infantile. Pour y parvenir, il convient de mettre sur pied des cadres juridiques de nature à faciliter la réalisation des objectifs visés, d'allouer des financements suffisants, et de sensibiliser et d'éduquer les populations - rien qui ne soit à la portée des parlements.

Depuis, l'UIP, en coopération avec ses partenaires du *Compte à rebours*, a poursuivi ses efforts de mobilisation des parlements, en leur adressant des courriers, en favorisant l'échange d'informations et en appuyant des initiatives nationales. Notre

objectif est d'aider les parlements à exercer un contrôle sur l'action gouvernementale, à voter des crédits en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile, à plaider à l'échelle nationale et internationale en faveur de la réalisation des OMD, à faire entendre la voix des femmes et des enfants, et à adopter des lois garantant de l'accès universel aux soins essentiels.

Nous ne manquerons pas de suivre avec la plus grande attention les initiatives menées par les parlements dans ce domaine et en débattrons lors de nos prochaines Assemblées annuelles. La 120<sup>ème</sup> Assemblée, qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) en avril 2009, sera l'occasion de faire un premier bilan des progrès accomplis par les parlements.

Je voudrais, pour conclure, citer le docteur Gertrude Mongella, Présidente du Parlement panafricain. À l'ouverture du débat sur la survie de l'enfant et la santé maternelle, organisé lors de l'Assemblée de l'année dernière, elle a insisté sur le pouvoir potentiel des parlements et a notamment déclaré : « Les soins à dispenser aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants sont au cœur du progrès de l'humanité et sont déterminants pour le bien-être dans les pays. Nous sommes 44 098 parlementaires dans le monde, ne pouvons-nous pas agir, individuellement et collectivement, pour changer la vie des mères et de leurs enfants ? Nous en avons le pouvoir. Nous avons la parole. En avons-nous le courage ? »

Les parlements peuvent faire bouger les choses. L'UIP est déterminée à les y aider.